

COMMENTAIRES SUR LA RÈGLE DE SAINT BENOÎT :

ANGÉLIQUE DE SAINT-JEAN (PORT-ROYAL),
ARMAND-JEAN BOUTHILLIER DE RANCE (LA TRAPPE),
UN RELIGIEUX BÉNÉDICTIN
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

par F. Ellen WEAVER-LAPORTE

Benoît de Nursie (480-550) est considéré comme le « Patriarche du monachisme occidental ». La *Règle de saint Benoît* est donc pour le monachisme de l'Ouest le document de base de la vie religieuse. Les ordres mendiants (Dominicains, Franciscains, etc.) furent les premiers à s'écarter de ce style de vie, et leur développement explique pourquoi il devint légitime par la suite de discuter si, oui ou non, ils étaient essentiellement « monastiques ». Au contraire, on ne saurait douter que l'ordre cistercien soit un fils légitime des Bénédictins, car il fut établi comme un retour à l'esprit authentique de Benoît. Port-Royal, comme je l'ai montré ailleurs (1), servit de modèle pour la réforme des monastères cisterciens au XVII^e siècle, et revendique comme parentage à la fois Benoît et les premiers Cisterciens.

Il convient donc de tester la conservation de l'idéal monastique à Port-Royal d'après sa fidélité à la *Règle de saint Benoît*. Et la façon de le faire est de chercher la preuve de cette fidélité dans la méditation et l'étude de la *Règle de saint Benoît* à Port-Royal. La source attestant cette fidélité est le *Discours de la Révérende Mère Angélique de Saint-Jean, Abbesse de Port-Royal des Champs, sur la Règle de saint Benoît* (2).

Cet essai veut être une comparaison succincte du *Discours* d'Angélique de Saint-Jean avec deux commentaires contemporains. L'un est de l'Abbé de La Trappe, Armand-Jean Bouthillier de Rancé (3), dont l'idéal de réforme ressemblait sur bien des points à celui de Mère Angélique Arnauld, bien qu'il ait toujours rejeté toute comparaison l'alignant sur les Jansénistes. L'autre est de Dom Robert Morel, un bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur (4). J'ai choisi le second comme l'exemple d'un commentaire typique provenant d'une source monastique absente de controverse (5).

Ces textes méritent une étude plus fouillée. Chacun d'eux nous parle de la communauté d'où il provient, et, dans le cas d'Angélique de Saint-Jean et d'Armand-Jean Bouthillier de Rancé, il nous informe sur la spiritualité et la personnalité de ces deux remarquables maîtres de la réforme monastique sous l'Ancien Régime. Mais, en raison des limites imposées à cet article, je dois me contenter, d'abord, d'introduire les textes au moyen d'une rapide explication de leur composition, ensuite, de me concentrer plus profondément sur la façon dont chacun commente la règle du Silence.

I. COMPARAISON DES COMMENTAIRES

Les « Discours » d'Angélique

Comme le titre. *Discours... sur La Règle de saint Benoît* le suggère, ce commentaire prend la forme de conférences données par Angélique de Saint-Jean à sa communauté. Nous possédons de semblables collections pour ses conférences sur les *Constitutions de Port-Royal* (6) et une série intitulée *Miséricordes* (7) qui contient les eulogies prononcées à l'occasion de la mort des religieuses.

Les conférences sur la *Règle* ont toutes à peu près la même longueur, et peuvent avoir demandé de quarante-cinq minutes à une heure et quart pour l'expression orale. Un commentaire au début du premier volume précise :

On commençait tous les ans le jour de la Fête de saint Benoît à lire sa Règle à la Communauté, à la fin de l'office du Chapitre ; & la MERE ANGELIQUE ne man-

quait point de parler ensuite, disant toujours des choses nouvelles sur ce même sujet.

L' « office du Chapitre » dont il est question ici est décrit dans les *Constitutions du Monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement* :

L'on tiendra le Chapitre une fois ou deux la semaine, selon que la Mère jugera expédient ou nécessaire : on traitera de l'amendement des fautes qui se font dans la Communauté, & pour cela les Sœurs s'accuseront humblement, franchement, & sincèrement de toutes celles qu'elles auront commises qui auront paru extérieurement. Sur quoi la Mère fera les corrections, & donnera les pénitences qu'elle jugera plus utiles au bien de la Religion & à la perfection des Sœurs.

Avant que les Sœurs s'accusent de leurs fautes, on lira un chapitre de la Règle, ou des présentes Constitutions, sur lequel la Supérieure pourra prendre sujet de remontrer aux Sœurs en général les manquements qu'elle aura remarqués dans la Communauté, afin qu'ils soient corrigés (8).

Il est intéressant de noter que, tandis que dans les *Constitutions* l'instruction suggère que la supérieure pouvait utiliser le commentaire sur la *Règle* afin de signaler les fautes survenant dans la communauté, les commentaires d'Angélique de Saint-Jean tendaient plutôt à être des conférences composées sur les vertus de la vie chrétienne et, particulièrement, sur la vie religieuse. Elle explore la signification *spirituelle* des chapitres sur les devoirs extérieurs (par exemple, ch. XXXV, « des Semainiers de cuisine ») ; elle donne de longs développements sur les raisons de garder le silence, sur le sens de la véritable humilité, etc.

Les conférences d'Angélique de Saint-Jean suivent la *Règle de saint Benoît* chapitre par chapitre, bien que, comme l'indiquent les éditeurs, plusieurs chapitres manquent dans tous les manuscrits consultés pour l'établissement de cette collection. Il y a des explications pour ces chapitres manquants. Les détails sur l'office de nuit (ch. VIII-XII) sont sautés, et Angélique en donne la raison. Au commencement du chapitre XIII, « Du Pater Noster », elle déclare :

Nous faisons lire ce chapitre, en passant ceux qui traitent de la distribution des Pseaumes, parce que cela ne

s'observe pas ici, et que l'on use de la permission que saint Benoît donne d'en changer l'ordre. Nous avons présentement la consolation de suivre son intention en ce qui regarde le Pseautier qu'il veut qu'on dise entièrement chaque semaine (9).

Elle fait ici allusion à la bataille quelle menait contre l'archevêque de Paris afin de remplacer le Bréviaire parisien par le Bréviaire bénédictin. L'avantage le plus important qu'elle obtint fut la permission de supprimer certains offices consacrés aux saints afin de pouvoir dire le psautier tout entier au cours de la semaine (10).

L'omission du chapitre sur la discipline à imposer aux enfants se comprend facilement puisqu'à l'époque où ces conférences furent données, il n'y avait plus de pensionnaires à Port-Royal.

Il manque encore des chapitres moins importants sur le mobilier, l'outillage, la quantité de nourriture à servir aux repas, et le chapitre prescrivant l'heure des repas. Le chapitre sur le silence après Compiles peut avoir été omis parce que le silence devait être observé constamment. Les chapitres sur les diverses fautes, sur les voyages, sur la table de l'abbesse, et le chapitre prescrivant que les membres ne devaient pas se corriger les uns les autres comme ils l'entendaient, étaient absents probablement parce que ces matières étaient traitées ailleurs, ou étaient sans objet. Le chapitre sur les devoirs du prieur certainement était de ces derniers, car il n'y avait alors plus de maisons sous la juridiction de Port-Royal.

Les chapitres auxquels un plus grand nombre de conférences étaient consacrées indiquent les priorités de Port-Royal. Par exemple, la section sur l'humilité — une longue section dans la *Règle de saint Benoît* — est également ici la plus longue, et permet à Angélique de commenter de nombreux points importants de la spiritualité de Port-Royal. Ainsi,

Je ne sçai sur quoi nous fondons l'espérance de notre salut, si nous ne voulons par humilité être conformes à un Dieu anéanti pour nous sauver (11).

On se trouve en toute occasion dans le péril de chercher sa volonté : c'est pourquoi il est nécessaire de crier sans cesse, afin d'attirer la grâce qui nous fasse éviter cette corruption qui est toujours présente dans notre

cœur. Plus on marche dans la lumière de Dieu & dans la connoissance de sa vérité, plus on est coupable, lorsque sans y penser on sort des sentiers de sa justice pour suivre les routes de sa propre volonté ; il faut gémir de ce danger continuel où nous sommes de nous méprendre, & nous défier de nous-mêmes en toutes rencontres de peur de suivre notre propre volonté, & de faire le mal en pensant faire le bien... demander souvent à Dieu, comme Jésus-Christ même nous l'enseigne, qu'il nous fasse la grâce d'accomplir sa volonté comme elle s'accomplit dans le Ciel... avec joye & avec amour... (12)

Nous sommes créés pour [Dieu] seul, & par conséquent si nous sentons que nous prenions plaisir en quelque autre chose, cela nous doit faire peur. Tous les désirs dans lesquels nous nous répandons sont dangereux, puisqu'ils nous détournent de celui qui nous doit porter à Dieu. Il faut se servir de ces vérités, & se souvenir de toutes les preuves que Dieu nous a données de son amour, pour nous animer & nous fortifier de plus en plus dans le désir sincère & unique de n'aimer que lui. Sa grâce & sa charité sont dans notre cœur comme une branche fertile qui est éteée sur un olivier sauvage ; elle ne sçauroit rapporter de bons fruits si on n'a soin de retrancher toutes les autres branches. Ce doit donc être l'occupation d'un Chrétien, de détruire & d'arracher de son cœur tout ce que la cupidité y produit, d'y rentrer souvent pour voir si c'est la cupidité ou la charité qui le fait agir, & de travailler à surmonter tout ce qui est contraire à l'obéissance ou à l'amour de Dieu (13).

Nous entendons dans ce passage des échos de l'enseignement d'Augustin sur le combat pour la maîtrise de la cupidité par la charité.

Si l'humilité étoit bien établie dans une Communauté on y verrait régner une profonde paix & c'est cette paix que Jésus-Christ appelle dans l'Évangile une béatitude par laquelle nous devenons enfans de Dieu... Les vrais humbles n'ont pour objet de leur humilité & de leur abaissement, que la grandeur de Dieu... (14)

Ici Angélique développe un thème qui évoque les *Pensées* de Pascal.

Saint Augustin dit que nous sommes tous obligés au Martyre, parce que nous devons être préparés à souff-

frir, de quelque manière que Dieu nous éprouve, soit par les hommes, en leur permettant de nous persécuter, soit par les démons en leur donnant pouvoir de nous tenter, soit par lui-même en nous affligeant dans le corps & dans l'esprit par les maux qu'il nous envoyé. Il faut que nous soyions martyrs en toutes ces différentes épreuves, c'est-à-dire, que nous soyions les témoins de Dieu... (15)

L'interprétation de leurs persécutions comme un martyre est un motif constant dans les écrits des Port-Royalistes.

La meilleure manière d'imiter Notre Seigneur Jésus-Christ au Saint Sacrement, mes chères Sœurs, c'est d'être abaissées & humiliées en nous-mêmes devant lui, & à l'extérieur devant les créatures. C'est par ce moyen que... nous serons de vraies filles du Saint Sacrement, car il ne suffit pas pour l'être, de porter une croix rouge sur notre habit... regardons-le sans cesse, & nous occupons avec un esprit de reconnaissance de ce qu'il a fait & fait encore tous les jours pour nous dans un Sacrement si admirable & si incompréhensible (16).

La dévotion au Saint-Sacrement, qui caractérise la spiritualité de la Contre-Réforme, devient un thème central de la spiritualité de Port-Royal après l'expérience de l'Institut du Saint-Sacrement.

Les « Méditations » de Rancé

Nous lisons dans *l'Avertissement* :

L'Approbation que les personnes de piété ont donné à cet Ouvrage, a engagé l'Auteur, non seulement à retoucher avec plus de soin plusieurs endroits de ces Méditations, mais encore à ajouter à la fin de chacune une Elévation à Dieu... (17)

Il y a vingt-deux méditations sur la Préface de la Règle, et quatre-vingt-une sur des chapitres choisis. Toutes offrent la même structure :

1. Un sujet est donné pour la méditation, par exemple : « De la modestie qui doit accompagner toutes les paroles & actions d'un Religieux ».

2. Les mots de la *Règle* sur lesquels on doit réfléchir sont donnés, par exemple : « Le neuvième degré d'humilité est, qu'un Religieux soit Maître de sa langue, & qu'il demeure dans le silence jusqu'à ce qu'on l'interroge, & qu'il soit obligé de répondre ».

3. Deux ou trois considérations sur le sujet sont données, chacune suivie d'une brève prière jaculatoire, par exemple : « Que cette échelle est élevée, ô mon Dieu, & quelle est sainte ! Que je serais heureux si depuis tant d'années que je suis dans la Religion, j'en avois monté seulement quelques degrez ! mais par une conduite toute opposée à celle que j'ay professée, je suis descendu comme par degrez d'abîmes en abîmes, qui m'éloignent de vous, ô mon souverain bien » (18).

Ce que nous obtenons n'est pas, à strictement parler, un Commentaire sur la Règle, mais un livre de méditations sur la Règle. La base de ces méditations peut bien, comme le sous-titre le suggère, « Tirées du Commentaire de Monsieur l'Abbé de la Trappe sur la même Règle », signifier que celles que Rancé donna à ses moines étaient semblables aux conférences d'Angélique contenues dans le *Discours*. Mais, tandis que les *Discours* d'Angélique semblent très fidèles à la forme des conférences données au chapitre dans une communauté monastique particulière, les *Méditations* de Rancé ainsi que les *Méditations* de Dom Morel (voir détails donnés plus loin), se présentent sous une forme qui pouvait convenir à la méditation privée des membres de n'importe quelle communauté bénédictine ou cistercienne, ou même de laïques attirés par la spiritualité bénédictine ou cistercienne.

Comme dans le cas d'Angélique, l'accent mis sur certaines parties de la Règle est significatif, et la spiritualité de la Trappe apparaît dans la façon dont la Règle est commentée.

La plus longue section contient les méditations de Rancé sur la Préface à la Règle de Benoît. Cette section, comme on peut le comprendre, se lit à certains égards comme une apologie de la forme austère de la vie religieuse qu'il propose. Comme A.J. Krailsheimer le note dans son excellent petit livre sur Rancé, dans la fondation de la Trappe Rancé

avait accepté la Règle de saint Benoît telle qu'elle était interprétée par les usages de Cîteaux, rejetant tout

adoucissement ultérieur, et ne faisant aucune concession aux cas spéciaux excepté ceux qui étaient prévus dans la Règle... Il est indubitable que l'immersion de Rancé très tôt dans la querelle des observances décida de son orientation une fois pour toutes. Pour lui, authentique veut dire original et toute autre chose est une déviation, voire une aberrance. De plus, par tempérament et expérience, il nourrissait une foi qui n'admettait pas de réserve. La forme la plus intense et la moins diluée de théorie et de pratique monastiques se trouvait être également la plus ancienne, et, sur tous points, lui semblait être la meilleure (19).

Sa vue de la vie religieuse se trouve, d'une certaine façon, résumée dans la huitième méditation sur la Préface :

Rien ne nous est plus nécessaire pour nous soutenir dans les austeritez de corps & d'esprit que nous avons embrassées, que de voir par les yeux de la foy & de l'espérance ces beaux jours de l'éternité qui doivent exciter nostre amour pour celuy qui fera nostre béatitude dans le Ciel. C'a été la vûe de ces biens éternels, et la pratique de ces trois vertus, qui ont soutenu tous les Martyrs dans leurs tourmens : & ... les Pères ont regardé la vie religieuse comme un martyre... (20)

Dans sa méditation sur le Ch. I, Rancé examine les différentes sortes de moines, et conclut à l'excellence de la vie cénobitique. Les cénobites sont comme l'armée de Dieu. Leur vie est supérieure à celle des ermites.

L'état d'un Cenobite contient plus que celuy des Anachorètes, les moyens nécessaires pour soutenir la guerre, dans laquelle les uns & les autres sont engagez. Ils ont la solitude, le silence, l'éloignement du monde, les exercices de l'obéissance mutuelle, dont on ne peut expliquer les biens & les utilitez : joignez à tout cela, qu'ils sont encouragez par la présence de leurs Frères, & fortifiez par celle de leurs Supérieurs ; & c'est ce qui manque aux Anachorètes.

Un véritable Cenobite est un homme qui par le désir qu'il a d'effacer dans le souvenir de Dieu ses infidelitez passées, se consacre au service de J.-C., renonce à sa volonté propre, & prend celle de son Supérieur comme la règle de sa conduite, qui obéit à sa voix avec autant de promptitude qu'à celle de Dieu ; qui ne conserve pas le moindre droit sur son corps, non plus que sur son

esprit, qui observe un silence rigoureux, qui témoigne quand il est obligé de parler, la tranquillité de son âme par la sérénité de son visage ; qui a toujours la mort présente, qui craint & aime Dieu, qui a incessamment devant les yeux cette double face de l'éternité bienheureuse & malheureuse : qui offre à Dieu ses prières avec larmes & gémissements, qui garde la paix avec tout le monde, qui souffre avec patience toutes les injustices qu'on lui peut faire, qui aime la solitude comme un véritable ciel sur la terre, qui s'estime le moindre & le dernier de tous les hommes : Enfin qui par toutes ces pratiques de vertus s'élève avec des efforts continuels à cette sainteté, à laquelle Dieu l'a destiné ; en sorte qu'on peut dire qu'il vit dans un corps passible & mortel de la vie des Anges. Voilà un portrait naturel d'un véritable Religieux de saint Benoît (21).

Les « Méditations » de dom Morel

Cet ouvrage présente le caractère d'un commentaire classique. Il est sobre, équilibré, et respire la paix qui caractérise la spiritualité bénédictine.

Les méditations suivent exactement les chapitres de la Règle de saint Benoît, sans en omettre aucun. Comme le titre promet des « Méditations... pour tous les Jours de l'Année », il y en a 366 (une méditation supplémentaire, probablement pour les années bissextiles). Les méditations sont de longueur uniforme. Elles offrent la structure suivante :

1. Les paroles de la Règle de Benoît sur lesquelles porte la méditation sont données en français et en latin.
2. Elles comprennent deux points, chacun commençant par « Considérez... »
3. Une citation appropriée de la Sainte Ecriture, et une autre d'un des Pères (par exemple, Augustin, Ambroise, Bernard, Basile, etc.)

C'est le seul des trois commentaires présentés ici qui couvre en détail tous les chapitres sur le divin office, un point majeur de divergence entre Rancé et Morel.

Synthèse de la comparaison. Les Discours d'Angélique de Saint-Jean diffèrent des deux autres de façon frappante. Il s'agit clairement de conférences données à sa communauté, et la

forme est homélitique. Au contraire, les *Méditations* de Morel et de Rancé offrent, comme le titre l'indique, la structure de méditations.

Les ouvrages d'Angélique de Saint-Jean et d'Armand de Rancé reflètent les communautés particulières qu'ils représentent : Port-Royal, et la Trappe. L'ouvrage de Morel est beaucoup moins particulier, et aurait pu être écrit par un moine bénédictin de n'importe quelle autre congrégation bénédictine.

IL LES TEXTES SUR LE *SILENCE*

L'observation du silence distingue les Bénédictins des Cisterciens. Le chapitre VI de la *Règle de saint Benoît* est concis et cependant ouvert à l'interprétation, un caractère général de cette admirable Règle. En raison de sa brièveté, il vaut la peine de le citer en entier :

Chapitre VI — De la Garde du Silence

Faisons ce que dit le Prophète : J'ai déclaré

je surveillerai mes voies afin de ne pas pécher par ma langue ; j'ai placé une garde à ma bouche, je suis devenu muet, je me suis humilié, je suis resté silencieux même à l'égard des choses bonnes.

Ps. 38, 2-3

Le Prophète montre ici qu'il faut parfois s'abstenir des bons discours par amour du silence ; à combien plus forte raison ne doit-on pas supprimer les paroles mauvaises, afin d'éviter la peine due au péché ? Donc — bien qu'il s'agisse d'entretiens bons, saints et propres à l'édification — étant donnée la gravité de la loi du silence, on n'accordera que rarement aux disciples parfaits l'autorisation de parler, car il est écrit : « Dans l'abondance des discours, tu n'éviteras point le péché », (Prov. 10, 19) et ailleurs : « La mort et la vie sont au pouvoir de la langue. » (Prov. 18, 21). En effet, parler et enseigner convient au maître, se taire et écouter sied au disciple.

C'est pourquoi, si Ton a quelque chose à demander au supérieur, on le doit faire avec toute l'humilité et la

soumission qu'inspire le respect. Quant aux bouffonneries, aux paroles frivoles et faites pour provoquer le rire, nous les frappons en tous lieux d'une perpétuelle exclusion, et ne permettons pas au disciple d'ouvrir la bouche pour de tels propos. [Note 3]

[Note 3 : Cf. Ch. VII : 10^e degré d'humilité. C'est ce texte : Le dixième degré d'humilité consiste à ne pas avoir le rire facile et prompt, car il est écrit : « l'insensé hausse le ton quand il rit. » (Ecclésiastique 21, 23)] (22).

Les Cisterciens de stricte observance, et aussi Port-Royal, permettaient un temps bref de conversation journalière. L'interprétation de la Règle dans son extrême rigueur était pratiquée à la Trappe. Krailsheimer note :

Le point qui distingue le Trappiste est la garde du silence perpétuel. Il s'agit là certainement d'un trait de la vie (monastique) prescrit par Rancé... A la Trappe, au bout de quelque temps, la brève période de conversation journalière permise dans la stricte observance fut abolie, et les règles ne laissent aucune ambiguïté sur ce point. Un langage développé par signes... fut autorisé pour la communication indispensable, par exemple, au travail, ou au réfectoire, mais le son de la voix humaine était limité à la liturgie, à la lecture au réfectoire, aux chapitres et conférences, excepté, bien sûr, pour les conversations avec confesseur ou supérieur (23).

Il m'a semblé que nous avons là, dans la règle du silence, un point de comparaison intéressant entre les trois positions respectives de ces auteurs. L'examen ne fut pas décevant.

A considérer l'interprétation rigoureuse de la règle du silence à la Trappe, l'on pourrait s'attendre à trouver chez Rancé une longue méditation sur la vertu et la pratique du silence. Au contraire, sa section sur le silence se limite à une courte méditation. Il choisit dans la *Règle de saint Benoît* les paroles suivantes comme objet de méditation : « Vous n'évitez pas le péché en parlant beaucoup : Sachez que la vie & la mort sont dans le mouvement de la langue ».

Sa méditation souligne les péchés causés par la langue, et propose une interprétation stricte de la prescription de Benoît sur le silence. Elle commence ainsi :

Les mêmes raisons qui ont obligé saint Benoist à établir une retraite & une stabilité si sévère, l'ont porté à prescrire un silence si exact & si rigoureux ; & pour en faire voir la nécessité, il se sert des paroles dites par le saint Esprit, lequel nous assure qu'en la multitude des paroles on ne peut éviter le péché. (Prov. 10, 26). L'Apôtre saint Jacques le dit clairement, quand il assure que celui qui ne pêche point par ses paroles est un homme parfait, & ensuite il dit, que les bêtes sauvages se laissent dompter [257] par les hommes, mais que nul homme ne peut dompter la langue. (Jacq. 3, 2). C'est, dit-il, un mal inquiet, elle est pleine d'un venin mortel. Qui peut après cela blâmer saint Benoist d'avoir ce semblé interdit à ses disciples tout usage de la parole, par ce silence continuel qu'il recommande en tant d'endroits de sa Règle ? (24)

Il conclut avec un avertissement :

Considérez que vous ne sçauriez manquer à cette règle du silence sans offenser Dieu, le prochain & vous-même ; vous offensez Dieu, en vous opposant au dessein qu'il a eu en vous retirant du siècle pour vivre dans la solitude : vous n'avez dû renoncer au monde pour être à Dieu ; & vous répandez dans les créatures, vous vous éloignez du Créateur. Vous offensez le prochain par votre mauvais exemple, & par les fautes que vous luy faites commettre : il y a plusieurs péchez dont on est seul coupable, mais celui-cy a toujours des complices ; c'est lui qui produit les murmures contre les Supérieurs, qui divise les frères les uns des autres, & qui cause, comme j'ay dit, les renversemens entiers des communautes religieuses ; au contraire le silence élève l'âme à Dieu, l'entretient en charité avec ses frères & est la source d'un grand nombre de vertus (25).

Dom Morel consacre huit méditations au chapitre sur le silence. Comme on s'y attend, il médite sur le contrôle que nous devons exercer sur la langue plutôt que sur le silence comme tel. Réfléchissant sur les paroles du psaume cité au début du chapitre dans la Règle de saint Benoît, « j'ai mis une garde à ma bouche : je me suis tu : je me suis humilié », il commente :

Mettons des gardes à notre bouche, ou plutôt soions nous-mêmes nos propres gardes, en veillant sans cesse

sur nos paroles, & ne nous en permettant aucune qui ne soit dans toutes les règles... Considérez que c'est en nous taisant que nous veillerons parfaitement sur nous-mêmes, & que nous arrêterons ce flux de paroles qui fait tant de dégât dans nos cœurs ; car le silence est appelé par saint Jean Climaque la vigilance sur ses pensées, & la sentinelle qui découvre les ennemis ; & nous n'avons point de plus forte digue pour opposer à l'impétuosité de notre langue (26).

Plusieurs méditations portent sur les mots « propter taciturnitatis gravitatem », qu'il traduit « la dignité du silence » et qui l'amènent à considérer la valeur propre du silence comme un motif pour le pratiquer. Sa méditation finale sur ces mêmes mots est une page très belle sur l'amour de Dieu cultivé dans le silence :

Considérez qu'afin que notre silence soit tel qu'il doit être, il faut que notre cœur comme celui du Prophète, en cessant de se répandre au-dehors, se recueille, s'attende, & s'enflamme au-dedans, & que nous n'interrompions nos entretiens avec les hommes que pour nous entretenir avec Dieu par la prière, la lecture & la méditation de sa parole. Fuyons les conversations des hommes, parce qu'elles ne sont bonnes qu'à éteindre ou à refroidir la charité dans nos cœurs : mais écoutons dans le silence ce que le Seigneur nous dit ; parce que sa parole étant toute brûlante, elle allume en nous ce feu divin qui consume les péchez, purifie les âmes, & embraze les cœurs des saintes ardeurs de son amour.

Il conclut sa méditation en citant le psalmiste et saint Bernard :

Mon cœur s'est enflammé, s'y est allumé un feu pendant que je méditois. (Ps. 38, 4).

Le silence continuel & le calme dont on jouit par le perpétuel éloignement des bruits du siècle, force, pour ainsi dire, à s'occuper des choses du Ciel. (Bern. ep. 78, 4) (27).

Angélique de Saint-Jean, elle aussi, propose l'amour de Dieu comme le véritable motif de la pratique du silence. Elle rappelle en même temps l'obligation pour les Sœurs, selon la Règle de saint Benoît, de faire usage de leur voix pour chanter la louange de Dieu dans l'office divin :

« Mon âme retournez-vous vers celui en qui seul vous pouvez trouver du repos. » (Ps. 114)...

Ce serait le véritable moyen de bien garder le silence, parce qu'on le garderait par amour : si l'on ne le garde que par contrainte, & que la solitude soit involontaire, on cherchera bien-tôt le moyen d'en sortir ; il faut que Dieu remplisse l'âme, & qu'elle trouve son plaisir en lui, pour persévérer dans la solitude & en goûter tous les avantages : cependant il ne laisse pas d'être vrai, que si on n'est pas arrivé à cet état par amour, il y faut tendre par une autre voye, qui est celle du travail... On ne nous oblige pas seulement à garder le silence, mais la même Règle qui nous l'impose, oblige aussi à parler à Dieu sans cesse : ce doit donc être un des motifs qui nous portent à nous taire, que celui de nous rendre dignes de chanter les louanges de Dieu, en purifiant nos lèvres de toutes les souillures qu'elles contractent en parlant. Saint Benoît nous cite ce que dit David, « qu'il a résolu de garder ses voyes, pour ne point pécher par sa langue. » (Ps. 38, 1). On peut dire que ce passage a été expliqué par un autre de la Sainte Ecriture, où Dieu dit par un Prophète : « Je mettrai un frein en votre bouche, de peur que vous ne mouriez. » La vie de notre âme dépend de notre langue. Si Dieu ne nous fait la grâce d'y mettre un frein, en la réprimant par sa sainte crainte, elle nous peut perdre à tous momens, comme elle peut devenir un instrument de salut & de vie, si nous ne nous en servons que pour louer & bénir Dieu. Elle cause la mort de l'âme, lorsqu'elle interrompt cette louange perpétuelle car l'amour doit former dans notre cœur, pour servir d'instrument à quelqu'une des passions qui éteignent & qui arrêtent le mouvement de la charité...

C'est ce que nous devons demander à Dieu, afin de nous rendre dignes de chanter ses louanges. Nous devons prendre bien-tôt un nouveau bréviaire, il faut que cela serve à nous ranimer & à nous renouvelier, pour nous acquitter mieux de ce devoir que nous n'avons fait jusqu'ici (28).

La dernière conférence d'Angélique de Saint-Jean sur le silence présente Job comme un modèle du silence religieux :

Le livre de Job que nous lisons présentement à Matines nous apprend, ce me semble, de grandes instructions touchant le silence. Ce saint homme étoit juste ; & qui en pourrait douter, puisque c'est la vérité même qui

rend témoignage à son innocence, & qui nous assure que dans ses plus grandes afflictions il n'a point péché, & n'a pas dit une parole contre ce qu'il devoit à Dieu ? Il est donc loué de sa sagesse, quand il garde le silence & la modération dans ses paroles ; mais dans la suite il a été repris après avoir parlé : ce n'est pas qu'il n'ait dit la vérité, & qu'il n'ait prophétisé de grands mystères, mais cela nous fait voir premièrement qu'il y a bien de la différence entre la justice extérieure, & celle qui est à l'égard de Dieu, qui nous peut condamner intérieurement, lorsque les hommes n'ont rien à reprendre dans nos paroles & dans notre conduite. Secondement on peut dire que Job a été parfaitement sage, quand il s'est tu & qu'il s'est abaissé sous la toute-puissante main de Dieu, mais qu'il a pu faire des fautes, lorsqu'il a parlé de sa conduite, quoiqu'il n'ait rien dit que de véritable ; & c'est ce que lui-même reconnoît, avouant qu'il s'est égaré, & a été au-delà de sa capacité. La base du silence est l'humilité (29).

Après une longue méditation sur le livre de Job, Angélique s'inspire d'un autre aspect de la liturgie du jour :

... il est aujourd'hui vendredi ; si nous considérons ce qu'un Dieu a souffert pour nous, l'état où nos péchez l'ont réduit, la grandeur des playes que notre âme se fait par son ingratitude, aurions-nous envie de parler après cela ?... Une personne animée de reconnaissance se persuade aisément elle-même de l'obligation qu'elle a de mourir pour celui qui est mort pour elle ; elle ne voit que Jésus-Christ crucifié, & ne pense qu'à se crucifier avec lui, & annoncer sa mort dans toute la conduite de sa vie. Nos constitutions disent que nous devons mettre notre principale dévotion à imiter Jésus-Christ dans le mystère de l'Eucharistie, au culte duquel nous sommes consacrées, & que nous devons l'avoir si vivement imprimé dans notre cœur, que nous le portions comme exposé à la vue les unes des autres, en représentant par nos actions les effets de ce divin mystère. Quand on a un si grand modèle à copier, peut-on penser à autre chose, & s'amuser à dire des paroles inutiles ? (30)

Angélique, dont le style littéraire est toujours élégant et érudit, combine ces thèmes d'une manière digne des grandes méditations patristiques sur l'Écriture et la liturgie. Elle

conclut avec une dernière réflexion sur le livre de Job, qui introduit une autre vertu très appréciée à Port-Royal : la dévotion à *la vérité* :

... voici un dernier motif : Job ayant entendu ces grandes vérités de la bouche de Dieu même, se trouve si confondu, qu'il n'entreprend plus de se justifier comme il avoit voulu faire auparavant ; il est aussi éloigné de s'amuser à des discours vains & inutiles ; il ne pense plus qu'à se reprendre lui-même, qu'à s'accuser lui-même & à faire pénitence, en se couvrant de cendre & de poussière. Si nous nous rendons ainsi disciples de la vérité, nous nous trouverons si humiliées de voir ce que nous voyons en nous, que loin de chercher à nous justifier ou à nous amuser dans des entretiens inutiles, nous nous condamnerons nous-mêmes à faire pénitence pour la plupart de nos paroles. Combien en disons-nous, que nous voudrions un jour n'avoir jamais proférées. Nous sommes comme des enfants, qui ne pouvant s'appliquer à des choses solides s'occupent des bagatelles ; mais attendons-nous de nous-mêmes le pouvoir de nous remplir de la vérité ? N'est-ce pas à Dieu qu'il le faut demander, & espérer de sa miséricorde qu'elle nous élèvera au-dessus de toutes nos bassesses ? Prions-le de nous faire cette grâce, afin que nous ne nous répandions plus au-dehors, & que nous ne cherchions plus ailleurs qu'en lui notre consolation et notre appui (31).

III. CONCLUSION

Si la thèse qui introduit cet essai est exacte, et si la fidélité à la *Règle de saint Benoît* est le critère de la qualité de la vie monastique, Port-Royal apparaît bel et bien comme un modèle de réforme durant la période où la réforme des ordres religieux était au premier plan sur l'agenda de l'Eglise post-tridentine. Les conférences d'Angélique de Saint-Jean sur la *Règle de saint Benoît* se rangent favorablement parmi les commentaires de l'époque. Elles sont proches par l'esprit des méditations du moine bénédictin de Saint-Maur. La communauté mauriste, qui produisit des érudits de la taille de Jean Mabillon et de Bernard de Montfaucon, était elle-même un modèle de retour à l'idéal bénédictin.

Une fois de plus, Port-Royal offre un bel exemple de la meilleure spiritualité monastique : une spiritualité enracinée dans la méditation de l'Écriture et de la liturgie, qui trouve expression dans la louange et l'amour de Dieu, et se manifeste dans la recherche sans fin de la vérité : au fond la Vérité essentielle, qui est le Verbe de Dieu.

NOTES

(1) F. E. Weaver, *The Evolution of the Reform of Port-Royal. From the Rule of Cîteaux to Jansenism*, Paris, 1973.

(2) Paris, Charles Osmont et Charles-Jean-Baptiste Delespine, 1736, 2 volumes.

(3) *Méditations sur la Règle de S. Benoist, Tirées du Commentaire de Monsieur l'Abbé de La Trappe sur la même Règle*, Paris, 1713.

(4) *Méditations sur la Règle de S. Benoist pour tous les Jours de l'Année. Par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur* IDom Robert Morell, Paris, 1718.

(5) Pour le texte de la *Règle de saint Benoît* j'ai utilisé l'édition de 1933 : *Texte Latin traduit et annoté par des Fils du Saint Patriarche*, Paris & Abbaye de Maredsous, Desclée de Brouwer et Cie et P. Lethiel-leux. Pour toutes citations des éditions du 18^e siècle je n'ai pas modernisé, mais seulement transcrit, le français.

(6) *Conférences de la Révérende Mère Angélique de Saint-Jean Amauld d'Andilly sur les Constitutions du monastère*. Editées par Dom Clémencet. 3 vols, Utrecht, 1760.

(7) *Discours appelés Miséricordes*, Utrecht, 1736.

(8) Paris, Guillaume Desprez et Jean Dessartz, 1721, p. 150-151.

(9) *Discours de la Mère Angélique sur la Règle de S. Benoît*, I, p. 516.

(10) Voir F. E. Weaver, « Angélique de Saint-Jean... » in *Chroniques de Port-Royal. La Mère Angélique de Saint-Jean*, N° 34 (1985), p. 100-101.

(11) *Discours*, I, 311.

(12) *Discours*, I, 328-29.

(13) *Discours*, I, 340-41.

(14) *Discours*, I, 448.

(15) *Discours*, I, 449.

(16) *Discours*, I, 514, 516.

(17) Rancé, *Méditations*, p. vii.

(18) Rancé, *Méditations*, p. 303-308.

(19) A. J. Krailsheimer. *Rancé and the Trappist Legacy*, Kalamazoo, Cistercian Publications, 1985, p. 73-74 : « ... accepted the Rule of St. Bene-

dict, as interpreted by the Usages of Cîteaux, rejecting ail subséquent mitigations and making no concessions to spécial cases except those provided for in the Rule. ... It is beyond doubt that Rancé's early immersion in the quarrel over observances decided his orientation once for ail. For him, authentic meant original, everything else was déviant, even aberrant. Moreover by tempérament and expérience he held a faith that did not admit réservations. The most intense and least diluted form of monastic theory and practice happened also to be the most ancient, and on ail scores seemed to him the best. »

(20) *Méditations*, p. 33-34.

(21) *Ibid.*, p. 110-112.

(22) *La Règle de saint Benoit*, p. 34-35.

(23) Krailsheimer, p. 79 : «... the distinctive Trappist characteristic is keeping perpétuai silence. It was certainly the feature of the life prescribed by Rancé... At la Trappe, after a short time, the brief period of daily conversation permitted in the Strict Observance was abolished and the régulations leave no ambiguity on that score. An elaborate sign language... was allowed for indispensable communication, for example, at work or in the refectory, but the Sound of the human voice was limited to the liturgy, refectory reading, chapters, and conférences, except, of course, for conversation with confessor or superior. »

(24) Rancé, *Méditations*, p. 256,257.

(25) *Ibid.*, p. 259-260.

(26) Morel, *Méditations*, p. 243-244.

(27) *Ibid.*, p. 253.

(28) Angélique de Saint-Jean, *Discours*, I, 272-274.

(29) *Ibid.*, p. 281-282.

(30) *Ibid.*, D. 283-284.

(31) *Ibid.*, p. 290-291.